



**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

Résen  
au  
Monite  
belge



\*07033589\*

Tribunal de Commerce

20 FEV. 2007

CHARLEROI  
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/02/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise .. 460 716 247

Dénomination

(en entier)

**Association du Personnel de Cathétérisme en Francophonie**

(en abrégé)

**ASPECAF**

Forme juridique

ASBL

Siège

Rue A Goffin n° 75 6001 MARCINELLE BELGIQUE

**Objet de l'acte : Modifications aux statuts. Conseil d'Administration.**

L'assemblée générale a voté à l'unanimité la modification des statuts dont le texte est le suivant:

Article 2 Son siège social est établi en Belgique, dans l'arrondissement judiciaire de Charleroi, rue A Goffin 75 à 6001 MARCINELLE

Article 6 La cotisation des personnes physiques ne peut excéder 500,00 €; celle des personnes morales ne peut excéder 2500 € L'assemblée générale fixe le montant minimum pour chaque catégorie de membres; elle peut décider qu'aucune cotisation ne sera exigée pour le prochain exercice social. Les membres peuvent verser une contribution volontaire additionnelle

Article 9 1° Les résolutions sont prises à la majorité des voix, exprimées par les membres effectifs présents ou représentés, sauf lorsque la loi en dispose autrement, notamment lorsqu'un au moins des sujets décrits à l'article 7 des présents statuts figure à l'ordre du jour Dans ce cas, les dispositions de la loi du 2 mai 2002 sont d'application.

2° En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

3° Un membre effectif peut se faire représenter par un autre, à condition d'être porteur d'un mandat écrit de celui qu'il représente Un membre effectif ne peut recevoir qu'un seul mandat Un membre ne participe pas au vote sur un sujet qui le met en cause personnellement.

Article 18 Les modifications aux statuts doivent se faire selon les prescrits de la loi du 2 mai 2002

Article 22 Tout ce qui n'est pas prévu explicitement par les présents statuts est réglé par la loi du 2 mai 2002 régissant les associations sans but lucratif

L'assemblée générale en date du 19 janvier 2007 a pris acte de la fin du mandat du conseil d'administration.

L'assemblée générale a procédé à l'élection d'un nouveau conseil d'administration:

Présidente Marie Komorowski domiciliée rue de la Montagne 1, à L- 6962 Senningen. N° de registre national 5801109F1309248 Date de naissance 10.01.1958

Vice-président: André Michiels domicilié rue René Henri 37 à 1070 Bruxelles. N° de registre national: 600831-39984. Date de naissance 31.08.1960

Vice-président: Godefroy Perot domicilié rue de Veves 3 à 5561 Celles N° de registre national: 511111-12118; Date de naissance: 11.11.1951;

Secrétaire: Marc Brisaer domicilié rue Albert Goffin 75 à 6001 Marcinelle. N° de registre national: 540907-06549 Date de naissance: 07.09.1954.

Secrétaire adjoint: Nadine Colin domiciliée rue Albert Goffin 75 à 6001 Marcinelle N° de registre national: 570225-12248,

Trésorier Anne Fivet domiciliée rue Laide Coupe 111 à 5000 Namur N° de registre national. 590601-40273. Date de naissance 01.06.1959.

Extrait certifié exact:

Marc Brisaer secrétaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers